

« Red Bull Road Rage – Mont Ventoux 2013 »
REGLEMENT OFFICIEL DE LA COMPETITION

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET OBJET

L'Association VENTOUX SPORT ORGANISATION, dont le siège social est situé 28 allée de l'Estérel 84320 Entraigues, organise une compétition dénommée « Red Bull Road Rage ».

Cette compétition est annoncée sur le site internet : www.redbull.fr/roadrage

Le présent règlement définit les règles techniques et juridiques régissant cette compétition.

La compétition « Red Bull Road Rage » consiste en une course de descente de vélo sur route qui se déroulera le 8 juin 2013, au Mont Ventoux (commune de Bédoin) nommée ci-après « l'événement » ou « la compétition ».

La compétition se déroulera donc en deux phases :

- La phase écrite d'inscription, par l'intermédiaire de la demande en ligne qui permettra de sélectionner les 64 participants qui pourront participer à la compétition, selon les critères détaillés plus bas.
- La compétition de descente de vélo sur route, qui verra se confronter les participants sélectionnés.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il n'y a qu'une catégorie de participants.

Cette compétition est ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans à la date de l'événement et apte à la pratique du cyclisme en compétition. Fourniture obligatoire d'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou fourniture d'une licence en cours FFC ou UFOLEP en catégorie R5 avec le code 20612.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Inscription sur www.redbull.fr/roadrage jusqu'au 15 mai 2013 compris, en précisant son nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, email, palmarès, motivation, le choix du vélo : VTT ou vélo de route.

Red Bull sélectionnera 64 participants maximum sur des critères de motivation et de palmarès des participants.

Red Bull adressera, par courrier électronique aux participants, une confirmation écrite de leur participation, avant le 25 mai 2013.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur le site www.redbull.fr/roadrage

Ou contact par email à l'adresse suivante : roadrage@fr.redbull.com

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Invitation : jusqu'à huit 8 participants seront spécialement invités par Red Bull France

Liste de départ : chaque coureur est inscrit sur la liste de départ après réception de sa confirmation d'inscription.

Enregistrement : au Race Office « LES FLORANS » dans la commune de Bédoin.

Une fiche de décharge de responsabilité, d'acceptation du règlement de l'épreuve et de droits d'images devra être signée par le participant majeur. La remise des numéros de départ et le contrôle des vélos ont aussi lieu lors de l'enregistrement. Chaque coureur ne pourra prendre part à la Course qu'à conditions de s'être enregistré, d'avoir réglé les frais d'inscription, d'avoir fait contrôler son vélo et de s'être fait délivrer un numéro de départ. Une fois les formalités remplies et le contrôle technique effectué (vérification de l'équipement du pilote et du vélo), le vélo sera placé en parc fermé par l'organisation. Le vélo ne sera récupéré que le samedi matin au sommet.

REPERAGE

Le repérage officiel du parcours a lieu le samedi 8 juin et il est obligatoire.

Pendant le repérage, les pointes de vitesse ne sont pas autorisées (sous réserve de disqualification). Le repérage ne sert qu'à se familiariser visuellement avec le parcours et à étudier les courbes pour les participants. Chaque coureur effectue un passage de repérage, pendant lequel le numéro de départ doit figurer sur le vélo et l'équipement de protection complet doit être porté. Pendant ce repérage, les coureurs doivent respecter strictement les directives du directeur de course et des commissaires de piste. Il est par ailleurs interdit de remonter, débiter son repérage au milieu du circuit ou de s'y arrêter. Chaque participant devra se faire pointer sa plaque de cadre au départ. Le départ se fait impérativement sur la ligne de départ. Tout contrevenant sera disqualifié.

PHASES FINALES PAR KO

64 coureurs participeront au 1^{er} tour de qualification :

- # Qualifications
- # 1^{ère} Manche
- # 1/4 de finale
- # 1/2 finale
- # Finale

1^{ère} Manche : seul le meilleur coureur de chaque session passe en quart de finale

Quart de Finale & Demie Finale : les deux coureurs les plus rapides de chaque session participent au tour suivant jusqu'à la finale.

Les grilles de départs de la 1^{ère} Manche seront constituées suite aux qualifications.

Le responsable du signal de départ est en droit de disqualifier un coureur en cas de mauvais comportement au départ.

Commissaires

Les Commissaires de Course opèrent un contrôle du chronomètre et vérifient le respect des règles de la course et de sécurité par les participants, notamment dans les virages.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

Toute prétention à des prestations de la part de l'organisateur est exclue. Il appartient au participant d'avoir une assurance responsabilité civile et accident valable. Chaque participant doit signer la décharge de responsabilité de l'organisateur avant le départ.

ARTICLES 5 : HORAIRE (SOUS RESERVE DE MODIFICATION)

L'horaire est provisoire et peut encore être modifié en fonction des conditions météo le jour de la manifestation. La responsabilité échoit à chaque coureur de se présenter à temps sur la ligne de départ et à la réunion des coureurs.

VENDREDI 7 JUIN

14H A 20 H

- Accueil & Accréditation des coureurs
- Contrôle sécurité + équipement pilote + marquage des vélos
- Parc fermé pour les vélos
- Cocktail de bienvenu 19h-20h

SAMEDI 8 JUIN

- Briefing avant course : 7H
- Fermeture de la route et reconnaissance : 8H

- Phase de qualification : 10H
- Compétition : 12h10
- Finale : 17H
- Remise des prix : 17H30
- Fin d'événement : 18H
- Réouverture de la Route : 18H30

ARTICLE 6 : DROIT DE PARTICIPATION

Les frais d'inscription sont de 30 euros T.T.C, à payer OBLIGATOIREMENT par chèque postal à l'ordre de l'Association Ventoux Sport Organisation à l'adresse suivante avec RECEPTION au plus tard le 30 mai 2013 :

ASSOCIATION VENTOUX SPORT ORGANISATION
Compétition Red Bull Road Rage
28 Allée de l'Estérel
84320 ENTRAIGUES

Aucun des frais engagés pour participer à la compétition ne sera remboursé, notamment ceux engagés lors des frais d'inscription, dans le matériel nécessaire à la participation (vélo...), les réparations éventuelles, le transport pour se rendre jusqu'à la compétition, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous les frais sont à la charge des participants.

ARTICLE 7 : PRIX OFFERTS EN RECOMPENSE

Les prix offerts sont encore à définir et ne pourront donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte. Les prix comprendront ce qui sera indiqué, à l'exclusion de toute autre chose. Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques seront donnés en temps utile aux participants gagnants.

- 1^{er} : dotation matériel technique d'une valeur de 1500 €
- 2nd : dotation matériel technique d'une valeur de 800 €
- 3^{ème} : dotation matériel technique d'une valeur de 500 €
- 4^{ème} : dotation matériel technique d'une valeur de 300 €

ARTICLE 8 : REGLEMENTATION VELO

Le vélo doit satisfaire aux conditions suivantes:

- a) roues de 26" ou 29"
- b) 11 dents au minimum sur le plateau arrière
- c) 53 dents au maximum sur le plateau avant
- d) les freins avant et arrière doivent fonctionner parfaitement.

Tous les vélos seront contrôlés avant le départ. Si un vélo ne remplit pas les conditions requises ou s'il est jugé insuffisant par le contrôleur, le coureur pourra être disqualifié.

SECURITE

Sont obligatoires pour chaque participant pendant repérage et compétition :

- Casque intégral
- Gants / genouillères / coudières
- Dorsales

DEPART

Si, malgré plusieurs appels, un coureur n'est pas au point de départ, le départ sera donné sans lui. Il appartient au coureur de se présenter à temps au départ.

NUMEROS DE DEPART

Les numéros de départ doivent être apposés sur le guidon du vélo de façon à ce que le numéro du participant soit visible de face et ne doivent pas être recouverts par d'autres éléments. Les numéros de départ seront remis lors de l'enregistrement sur place.

FAIR PLAY

Retenir, pousser, taper les autres concurrents ou toute autre forme d'entrave volontaire sont passibles de disqualification. Le directeur de la course peut disqualifier un coureur sans en donner les motifs. La décision du juge en chef est définitive et sans appel.

SIGNALISATION

Le drapeau rouge aux postes du circuit signifie que le circuit est fermé. Les contrevenants seront disqualifiés. Le drapeau jaune signifie un danger et l'ordre de ralentir.

ARTICLE 9 : PUBLICATION

Les participants à la compétition autorisent l'organisateur à publier leurs coordonnées ainsi que leur image sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité.

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société Red Bull, en lui écrivant par e-mail, fax ou courrier.

ARTICLE 10 : CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée.

Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent être publiés, notamment par voie d'annonce sur le site ou d'affichage lors de l'événement. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout Participant sera réputé avoir accepté l'additif ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à la compétition.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

La Compétition est exclusivement régie par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par l'association organisatrice ou par le directeur de la course ou les commissaires de Course, en fonction de la nature de la question, dans le respect de la loi française.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le règlement pourra être consulté sur le site www.redbull.fr/roadrage ainsi que sur place le jour de la compétition.